

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 14.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale QA-600 Adhesive Part A  
Nom Chimique Mélange  
N° CAS Mélange  
N° EINECS Mélange  
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisation Identifiée Adhésifs.  
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
Identification de la société  
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
Stroudley Road  
Basingstoke  
Hampshire  
Royaume-Uni  
RG24 8FW  
Téléphone +44 (0) 1256 462131  
Fax +44 (0) 1256 471441  
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
(00-1) 703-527-3887  
CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)**  
Flam. Liq. 2; H225  
Acute Tox. 4; H302  
Skin Sens. 1; H317  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H335  
Carc. 2; H351
- 2.2 Éléments d'étiquetage**  
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
QA-600 Adhesive Part A  
Pictogramme(s) de Danger  

- Mention(s) d'Avertissement  
Contient: Danger  
Tetrahydrofuran et Formaldéhyde, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane and 4,4'-(1-methylethylidene)bis[phenol].
- Mention(s) de Danger  
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
- Conseil(s) de Prudence  
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 14.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P201: Se procurer les instructions avant utilisation.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Autres informations

EUH019: Peut former des peroxydes explosifs.

## 2.3 Autres dangers

Aucun.

### 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances Non applicable

#### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

| Identité chimique de la substance   | %W/W    | N° CAS     | N° CE     | No. D'Enregistrement d'REACH | Mention(s) de Danger   |
|---|---------|------------|-----------|------------------------------|--|
| Tetrahydrofuran   | 55 – 60 | 109-99-9   | 203-726-8 | Aucun attribué               | Flam. Liq. 2; H225<br>Acute Tox. 4; H302<br>Eye Irrit. 2; H319 (LCS: ≥ 25%)<br>STOT SE 3; H335 (LCS: ≥ 25%)<br>Carc. 2; H351<br>EUH019 |
| Formaldehyde, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane and 4,4'-(1-methylethylidene)bis[phenol] | 39 - 44 | 28906-96-9 | -         | Aucun attribué               | Eye Irrit. 2; H319<br>Skin Sens. 1; H317   |

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H351: Susceptible de provoquer le cancer. EUH019: Peut former des peroxydes explosifs. LCS: Limite de concentration spécifique.

### 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



#### 4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Inhalation

Contact avec la Peau

Éviter de respirer vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption

Révision: 2.0 Date: 14.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

|  |   |
|--|---|
| Contact avec les yeux  | cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.<br>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.                     |
| Ingestion  | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| <b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>   | Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer.   |
| <b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> | Traiter symptomatiquement.  |

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|   |   |
|---|---|
| <b>5.1 Moyens d'extinction</b>  |   |
| Moyens d'Extinction Appropriés  | Ceux appropriés pour contenir l'incendie. En cas d'incendie utiliser du dioxyde de carbone ou un agent sec.   |
| Moyens d'extinction inappropriés  | Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.  |
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénolique et Explosif Peroxydes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.        |
| <b>5.3 Conseils aux pompiers</b>  | Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts. |

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

|  |  |
|--|--|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Assurer une ventilation adéquate. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs.   |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.  |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Utiliser de l'eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas absorber à l'aide de sciure ou d'autres matières absorbantes combustibles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. |
| <b>6.4 Référence à d'autres sections</b>   | Voir Rubrique: 8, 13   |

Révision: 2.0 Date: 14.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE



- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger de la lumière. La vapeur située au dessus du liquide stocké peut être inflammable/explosive si elle n'est pas isolée à l'aide d'un gaz inerte.
- Température de stockage: Ambiante.  
Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.  
Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), bases puissantes, Agent réducteur, Acides et Alcalis.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Adhésifs. Voir Rubrique: 1.2

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

| SUBSTANCE       | N° CAS   | VME (8 heures, ppm) | VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> ) | VLE (ppm) | VLE (mg/m <sup>3</sup> ) | Remarque      |
|-----------------|----------|---------------------|------------------------------------|-----------|--------------------------|---------------|
| Tetrahydrofuran | 109-99-9 | 50                  | 150                                | 100       | 300                      | INRS (ED 984) |

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique**  
Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs**  
Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés**  
Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Recommander un appareil d'aspiration local.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**  
maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
- Protection des yeux/du visage  
  
Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).  
Recommandés: Lunettes de sécurité/ lunettes de protection / masque de protection complet du visage.
- Protection de la peau  
  
Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité.  
Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Caoutchouc ou Néooprène.
- Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des

Révision: 2.0 Date: 14.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Protection respiratoire



Dangers thermiques

chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié. En cas de concentrations aérogènes élevées, équipez-vous d'une protection respiratoire à surpression adéquate.

Non applicable.

**8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect

Odeur

Seuil olfactif

pH

Point de fusion/point de congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'éclair

Taux d'Evaporation

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité relative

Solubilité(s)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Viscosité

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

Les informations suivantes sont basées sur la prise en compte des propriétés des principaux composants du mélange. (Tetrahydrofuran CAS# 109-99-9)

Pratiquement incolore Liquide

D'Éther Odeur

Non disponible.

Non fixé.

-108.44 °C

66°C (CAS# 109-99-9)

-14 °C (CAS# 109-99-9)

8 (BuAc = 1) (CAS# 109-99-9)

Non applicable - Liquide.

Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 2.0 (CAS# 109-99-9)

Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 11.8 (CAS# 109-99-9)

129 (mmHg) @ (20°C) (CAS# 109-99-9)

2.4 (Air = 1) (CAS# 109-99-9)

0.9 (H2O = 1) (Mélange)

>50% (De l'eau) (Mélange)

0.45 log Pow (25 °C) (CAS# 109-99-9)

321 °C (CAS# 109-99-9)

Non disponible.

Non disponible.

Non Explosif. (Peut former des peroxydes explosifs.)

Non oxydant.

**9.2 Autres informations**

Contenu du composant organique volatil (%): 58.3

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1 Réactivité**

La vapeur située au dessus du liquide stocké peut être inflammable/explosive si elle n'est pas isolée à l'aide d'un gaz inerte. Peut former des peroxydes lors d'un entreposage prolongé s'il y a présence d'air.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former des peroxydes explosifs.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger de la lumière.

**10.5 Matières incompatibles**

Conservé à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Agent réducteur, Acides et Alcalis.

**10.6 Produit(s) de décomposition dangereux**

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénolique et Explosif Peroxydes.

Révision: 2.0 Date: 14.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|  |  |
|--|--|
| <b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b> |  |
| <b>Toxicité aiguë</b>  |  |
| Ingestion  | Acute Tox. 4: Nocif en cas d'ingestion.<br>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 858 mg/kg p.c. /jour.   |
| Inhalation   | Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis<br>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.              |
| Contact avec la Peau   | Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis<br>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour. |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>  | Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis   |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>  | Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>   | Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>  | Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis   |
| <b>Cancérogénicité</b>   | Carc. 2: Susceptible de provoquer le cancer.   |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>   | Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>                          | STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>                         | Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis   |
| <b>Danger par aspiration</b>   | Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis   |
| <b>11.2 Autres informations</b>  | Aucun.   |

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|   |  |
|---|--|
| <b>12.1 Toxicité</b>                              | Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis |
| <b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>          | Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)   |
| <b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>          | Une partie des composants sont peu biodégradables.                                     |
| <b>12.4 Mobilité dans le sol</b>                  | Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.                                   |
| <b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b> | Le produit devrait être très mobile dans le sol. De l'eau Soluble et Très volatil.     |
| <b>12.6 Autres effets néfastes</b>                | Pas classé comme PBT ou vPvB.<br>Rien de connu.  |

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

|  |   |
|--|---|
| <b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b> | Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.      |
| <b>13.2 Autres informations</b>                | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. |

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|   |   |
|---|---|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                            | <b>ADR/RID / IMDG / IATA</b><br>UN 1133 |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>    | ADHESIVES containing flammable liquid   |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> | 3                                       |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 14.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

|      |  |   |
|------|--|---|
| 14.4 | Groupe d'emballage   | II  |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement   | Non classé comme Polluant Marin./ Substance dangereuse pour l'environnement |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  | Voir Rubrique: 2  |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable.   |
| 14.8 | Renseignements supplémentaires   | Aucun.  |

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

|        |  |                               |
|--------|--|-------------------------------|
| 15.1   | Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement |                               |
| 15.1.1 | Règlements de l'UE   |                               |
|        | Substance(s) extrêmement préoccupante  | Aucun                         |
|        | Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation   | Aucun                         |
| 15.1.2 | Règlements nationaux   |                               |
|        | Wassergefährdungsklasse (Allemagne)  | Classe de danger pour l'eau 1 |
| 15.2   | Évaluation de la sécurité chimique   | Non disponible.               |

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Tetrahydrofuran (CAS# 109-99-9), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Tetrahydrofuran (CAS# 109-99-9) et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Formaldehyde, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane and 4,4'-(1-methylethylidene)bis[phenol] (Epon Resin SU-8) (CAS# 28906-96-9).

| Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) | Procédure de classification  |
|---|--|
| Flam. Liq. 2; H225  | Point d'éclair Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C) Résultat du test |
| Acute Tox. 4; H302  | Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETA)                                    |
| Skin Sens. 1; H317  | Calcul du seuil  |
| Eye Irrit. 2; H319  | Calcul du seuil  |
| STOT SE 3; H335   | Calcul du seuil  |
| Carc. 2; H351   | Calcul du seuil  |
| EUH019  | Classification harmonisée  |

### LÉGENDE

|      |  |
|------|--|
| LTEL | Limite d'exposition prolongée              |
| STEL | Limite d'exposition (15 min)               |
| DNEL | Niveau dérivé sans effet (DNEL)            |
| PNEC | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| PBT  | PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| vPvB | très Persistant et très Bioaccumulable     |

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 14.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

---

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.